

JUSTICE

La Belgique conserve un score faiblard dans l'index mondial anticorruption



© POLICE FÉDÉRALE

La Belgique conserve un score médiocre dans l'index mondial anticorruption 2023 dressé annuellement par l'ONG Transparency International et publié ce mardi matin. Un score de 73 sur 100 (zéro étant « hautement corrompu » et 100 « très propre »), identique au classement des deux années précédentes mais qui demeure le pire score jamais atteint par le Royaume depuis l'existence de cet index mondial, en 1995.

« Malgré des efforts, c'est un avertissement contre la complaisance et un appel à répondre à l'urgence posée par la corruption, particulièrement dans la foulée du scandale du Qatargate », déclare Thomas Vermaerke le directeur de Transparency International Belgique. « Nous appelons le gouvernement belge à renforcer le pouvoir judiciaire, à allouer plus de ressources et à prioriser les efforts contre la corruption. » Les Belges sont 62 % à estimer estiment que la corruption est répandue chez eux. A l'échelle mondiale, l'ONG considère que 95 % des pays ont fait peu ou pas de progrès depuis 2017. L.CO

POLICE

Le trafic de drogue en prison est-il inéluctable ?

L'annonce du fait qu'un agent pénitentiaire lourdement condamné pour trafic de drogue à la prison d'Andenne était muté dans celle de Lantin, a fait grincer des dents certains parlementaires.

DÉBAT

LAURENCE WAUTERS

Le trafic de drogue en prison est-il inéluctable ? Les avis sont partagés, ainsi que le démontrent Vincent Spronck, directeur de la prison de Mons et ancien directeur de celle de Forest, et Kris Meurant, directeur du pôle psycho-social au sein de l'ASBL Transit, qui se charge de l'aide aux toxicomanes, notamment dans les prisons bruxelloises. Tous deux s'accordent sur une chose : des prisons sans aucune drogue, cela n'arrivera pas.

Vincent Spronck « Une prison sans drogue, c'est irréaliste »



ENTRETIEN

L.W.S.

Mettre fin à la drogue en prison, c'est possible ?

Non, c'est irréaliste : on met en prison des personnes qui ont des problèmes avec la drogue, et donc dès qu'elles y sont, elles font tout pour s'en procurer. Un de mes anciens profs de criminologie disait toujours que les lieux où l'on pouvait retrouver le plus de drogue, c'est dans les prisons et les centres de désintoxication puisque c'est là qu'il y a le plus de toxicomanes... Tant qu'on incarcère autant ces derniers, il y aura de la drogue en prison, et rappelons qu'ils ne sont pas là pour leur consommation mais bien pour les délits commis en marge de celle-ci. La prison n'est pas un centre de soins, on le sait. Et pour certains des détenus toxicomanes, avant nous, de bons psychiatres, des centres de cure n'y étaient pas arrivés.

Certains plongent dans la drogue en détention ?

Les conditions de détention sont horribles et il peut y avoir une volonté, via les paradis artificiels, de s'échapper de cette réalité. L'horizon est tellement bouché pour ceux qui purgent de longues peines, avec l'enfermement qui dure, la perte de l'emploi quand le patron vous lâche, l'entourage qui se décourage, le logement que l'on perd...

Quels sont les canaux majeurs d'approvisionnement ?

C'est le retour des congés pénitentiaires – on ne peut pas fouiller, sauf indices sérieux. Il y a aussi les visites ainsi que les

largages au-dessus des murs, surtout dans les prisons qui sont situées en ville. Le largage, c'est un phénomène qui a enregistré une grande recrudescence avec la pandémie du covid, lorsque les autres sources d'approvisionnement étaient coupées. Il s'agit, depuis une toute fraîche modification législative, d'une infraction pénale. Quant aux agents pénitentiaires, bien sûr, on peut tomber sur une pomme pourrie, mais cela représente des quantités dérisoires par rapport à ce qui rentre.

Vous savez quelles quantités entrent en prison ?

C'est très difficile à estimer et on ignore également, en raison du secret médical, combien d'hospitalisations en prison sont liées à la consommation – on est juste alertés quand de mauvais produits circulent.

La drogue, c'est pour les prisons la garantie d'une paix sociale ?

Le discours habituel de ceux qui ne connaissent pas la réalité de la prison, c'est « la drogue, ça les calme ». Pour ce qui est du cannabis, oui. Mais il n'y a pas que cela ! La drogue en prison, c'est la violence, le racket, les crises de manque, des gens qui sont prêts à tout pour avoir leur dose. C'est aussi les produits dangereux, de mauvaise qualité. Cela n'arrange personne !

Quand on découvre de la drogue en cellule, il y a sanction ?

Bien sûr, la détention de drogue en prison vaut une sanction disciplinaire, qui est évidemment moindre quand il s'agit de cannabis que quand il s'agit d'héroïne.

GUERRE ISRAËL-HAMAS

L'ONU alerte sur la situation des déplacés



© REUTERS

Des Palestiniens regardent les ordures, dans le cadre du conflit entre Israël et le groupe islamiste palestinien Hamas, à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza. A Rafah, la ville du sud de Gaza frontalière avec l'Égypte où s'entassent plus d'1,3 million de déplacés, selon l'ONU, certains témoignaient lundi de leur inquiétude.

En 24 heures, 215 personnes ont été tuées, selon le ministère qui a fait état de frappes notamment sur Khan Younés, dans le sud, et sur la ville de Gaza, dans le nord. Des images tournées par l'AFP lors d'une récente visite organisée par l'armée ont montré des chars progressant dans un paysage dévasté, entre les immeubles éventrés, où les soldats ont découverts un tunnel attribué au Hamas. AFP

Kris Meurant « Le phénomène de la drogue en prison pourrait être bien moindre »



ENTRETIEN

L.W.S.

Quelle est l'ampleur du phénomène des drogues en prison ?

Il n'y a aucune prison au monde qui est imperméable à la question des drogues, et cela des anthropologues comme Didier Fassin l'ont déjà maintes fois relevé. De plus, notre société n'a jamais autant été confrontée aux problèmes de drogues depuis la crise covid, et si cela explose dans la société, cela explose forcément en prison. Les établissements pénitentiaires ne cachent pas les difficultés auxquelles ils font face. Dans le dernier rapport du Conseil de l'Europe, il est constaté qu'en Belgique, un détenu sur deux est privé de liberté pour des faits liés à la drogue. Nous sommes par ailleurs un des pays européens qui condamne le plus sévèrement ce type de faits. Dans les prisons bruxelloises, notre ASBL rencontre de nombreux prisonniers et la grande majorité consomme. Certains arrêtent en détention, profitant de l'accès à un médecin qu'ils n'ont pas à l'extérieur, en errance. Il faudra qu'ils tiennent bon à l'extérieur, sachant que l'encadrement médical obtenu en prison n'est pas prolongé au-delà... D'autres font l'inverse : en maison d'arrêt, on est en cellule 23 heures sur 24, il n'y a aucune activité, le temps est long. La prise de psychotropes, légaux (médicaments) ou non, est une échappatoire...

Quels sont les moyens de leur venir en aide ?

Dans notre pays, depuis 30 ans, la méthadone est délivrée aux prisonniers qui en ont besoin. De notre côté, sous l'angle associatif, il est important d'être pré-

sents : à la prison de Forest, notre ASBL a fait du porte-à-porte, dans chaque cellule, pour informer les détenus des risques liés à la consommation. La manière dont chacun nous accueillait avait quelque chose de touchant... Certains viennent de l'étranger et ne voient jamais personne. Ce sont des gens qui vont très mal sur le plan somatique, psychologique. Malheureusement, en matière de réduction de risques, seule ce type de démarche est possible. Nous ne pouvons pas délivrer de matériel de consommation comme cela se fait pourtant avec succès ailleurs, à Genève par exemple. L'expérience avec Forest est terminée (la prison a fait place à un centre de détention, NDLR), mais nous avons lancé un projet du même acabit dans la prison de Saint-Gilles, le projet « Pirate » (projet d'information en réduction des risques, assuétudes, traitements et échanges de pratiques). La bonne collaboration avec la direction et le personnel des prisons est importante dans ce type de démarche.

Des prisons sans drogue, c'est donc illusoire ?

La drogue rentrera toujours, par les visites, les retours de permission, un agent pénitentiaire moins scrupuleux... Mais le phénomène pourrait être bien moindre si on pouvait éviter la prison aux toxicomanes, opter pour un parcours de soins, pour un encadrement. La loi de principes datant de 2005 n'a toujours pas fait l'objet d'arrêtés d'exécution sur l'ensemble des articles qui portent sur la santé, ce qui impacte la continuité des soins et donc la santé des prévenus. Il y a actuellement dix projets pilotes sur les 34 prisons, c'est une avancée, mais il en faut plus.